

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT CRICQ CHALOSSE
REUNION DU LUNDI 25 JANVIER 2016 à 20h30

Convocation du 19 janvier 2016

ORDRE DU JOUR :

- **Avis sur le futur périmètre de l'Intercommunalité (Loi NOTRE)**
- **Approbation convention CDG et AML pour dossier d'accessibilité des bâtiments communaux recevant du public**
- **Approbation de l'extension des compétences de HCU pour les bornes électriques**
- **Encaissement chèques divers**
- **Questions diverses**

PRESENTS : LABORDE Aimée, DUFAU Alain, BATS Rosine, DUPOUY José, DUFAU Fabien, DUFAU Thierry, COMMARRIEU Jean-Michel, DANDIEU Jean-Charles, GAULIN Olivier, THIBAUDEAU Nadine, LABORDE Sylvie.

EXCUSÉS: GAVELLE SANDRINE, LASSALLE RÉMI, DUPLANTIER Nicolas, LOUPIEN Pascal

PROCURATIONS : GAVELLE Sandrine à BATS Rosine – LASSALLE Rémi à LABORDE Aimée.

Secrétaire de séance : Monsieur DUFAU Fabien

20h37: DEBUT DE LA REUNION

La réunion commence par la lecture du compte rendu de la séance précédente par Monsieur DUPOUY José, et la signature par les membres du conseil municipal présents.

1/ Avis sur le futur périmètre de l'Intercommunalité (Loi NOTRe)

Après lecture du projet de schéma départemental de coopération intercommunale du département des Landes (SDCI), le périmètre proposé de notre intercommunalité regrouperait 3 communautés de communes : Hagetmau communes unies, Cap de Gascogne et le Tursan, notre commune étant concernée, Madame le préfet demande à notre Conseil Municipal de donner son avis sur l'approbation ou nom de ce schéma. Après en avoir en avoir longuement débattu le Conseil Municipal délibère :

VOTE : 5 POUR / 6 CONTRE / 2 ABSTENSIONS.

2/ Approbation convention CDG et AML pour dossier d'accessibilité des bâtiments communaux recevant du public:

En vertu de la loi du 11 février 2005 et de l'ordonnance du 26 septembre 2014, les collectivités territoriales et leurs bâtiments publics qui exploitent ou possèdent des établissements recevant du public (ERP) et des installations ouvertes au public (IOP) sont tenues de déposer les agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) auprès de Madame Le Préfet pour l'ensemble de leur patrimoine immobilier non accessible. Prenant en compte la grande difficulté rencontrée par les collectivités landaises, l'Association des Maires des Landes (AML) et le centre de gestion de la fonction publique territoriale des landes (CDG40) se proposent d'aider les collectivités territoriales et leurs établissements publics à se conformer à leur obligation en la matière. Les deux missions AML et cellule accessibilité du CDG40 sont des missions liées qui permettent d'apporter aux collectivités une aide pour la création du groupement de commandes et pour la passation et l'aide à l'exécution du marché public subséquent en accord avec la préfecture des Landes et ses services. Pour adhérer à ces aides nous devons signer les deux conventions respectives et délibérer

VOTE POUR Convention CDG : 13 POUR A l'unanimité.

VOTE POUR groupement d'achat AML : 13 POUR A l'unanimité.

3/ Approbation de l'extension des compétences de HCU, aux bornes de Charge électrique:

Les délégués du SYDEC réunis en assemblée générale le 11 juin dernier ont voté la prise de compétence « Bornes de Charges Electriques » afin de permettre au SYDEC de mettre en œuvre sur le département des landes le schéma de Cohérence Régional en matière de bornes de charge de véhicule électrique.

En conséquence, les communautés de communes qui transféreront cette compétence au SYDEC limiteront leur participation à l'investissement compte tenu du soutien des autres financeurs publics L'ADEME, la Région, le Département et le SYDEC.

Mme le Maire invite son Conseil Municipal à délibérer :

VOTE : 13 POUR A l'unanimité.

4/ Encaissement chèques divers:

Pour permettre l'encaissement de divers chèques au trésor public, Madame la perceptrice nous demande une délibération, il s'agit des chèques des repas payant des conjoints lors du repas des vœux, de don et du chèque concours du fleurissement.

VOTE : 13 POUR A l'unanimité.

5/ Questions diverses:

SITE INTERNET:

Fabien DUFAU explique que le stockage des données du site Internet communal est à son quota maximum. Un avenant au contrat actuel de 39€/an a été rédigé par la société Webadour (hébergeur du site) pour passer à 63€/an. En volumétrie, nous passerons de 200Mo à 600Mo. Cet abonnement comprendra, le nom de domaine www.saintcricqchalosse.fr, le stockage des données et la sauvegarde de celles-ci). Le Conseil à l'unanimité se propose favorable à cette évolution qui sera mise à l'ordre du jour pour vote lors de la prochaine réunion.

Au niveau de la communication, dans le but de donner de la visibilité aux différents articles du site, le Conseil est d'accord pour la création d'un compte du réseau social Facebook (gratuit). Il permettra de faire le relais des différentes publications sous l'entité Commune de St-Cricq Chalosse. Des modes d'administration seront opérés par une personne pour gérer les publications.

DÉMATÉRIALISATION :

Madame le Maire informe son Conseil Municipal que tous les documents administratifs seront dématérialisés en ce début d'année.

AVANCEMENT DU SECRETAIRE :

Madame Le Maire fait part de deux possibilités d'avancement du secrétaire proposé par le CDG40, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité, il sera effectif au 31 décembre 2016

VOIRIE :

Au niveau voirie, une réunion de la commission sera organisée pour établir les priorités sur nos routes.

SALLES COMMUNALE :

Afin d'entretenir du mieux possible le complexe associatif (salle polyvalente, Hall des sports et bar), une fiche type va être mise en place ces prochains jours. Les élus à tour de rôle iront contrôler le weekend, compléter cette fiche pour que le nécessaire soit réalisé la semaine qui suit par nos employés communaux afin de partir sur de bonnes bases.

Des devis vont être demandés à des entreprises pour le nettoyage du panoramique vitré, et également dans la partie logistique pour du renouvellement de vaisselle (couteaux à viande entre autres)

TÉLÉTHON :

Résultat net pour la journée AFM Téléthon : 795€ similaire aux dernières années.

COMISSION BATIMENT :

Une réunion sera organisée ces prochains jours pour étudier l'agencement du bâtiment adossé aux cuisines de la SCCA actuellement pratiquement nettoyé et prêt pour travaux, ainsi que pour la murette très abimée en prolongement de la machine à pain devant la salle polyvalente.

FLEURISSEMENT :

Madame Rosine BATS Présidente de la commission fleurissement, nous fait part que notre commune a reçu le 2eme prix du jury dans la catégorie 500 à 1000 habitants accompagné d'un chèque de 195€ pour motiver l'effort et poursuivre les réalisations.

JOURNEE DES VOEUX :

La journée s'est très bien passée, des retours très positifs et encourageants, Rosine BATS nous a communiqué le détail des dépenses

Quelques chiffres :

105 Personnes présentes pour un coût total de 2392€ réparti comme suit :

Vin d'honneur : 289€

Repas : 1731€

Colis distribués : 372€

23h18: LA SEANCE EST LEVEE.